

## Code de conduite des fournisseurs de la TD

Le code de conduite des fournisseurs de la TD décrit les attentes de la TD en ce qui a trait aux façons dont ses fournisseurs exercent leurs activités et se conduisent avec elle. Le code précise les valeurs et les normes auxquelles ces fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer pour faire affaire avec la TD. Selon la nature des biens ou des services qu'elle recherche, la TD peut imposer des exigences supplémentaires durant le processus d'approvisionnement ou durant le processus de gestion et de surveillance de la relation.

Dans la mesure du possible, la TD s'engage à obtenir des biens et des services de fournisseurs qui respectent les droits de la personne, l'éthique et l'environnement et qui adoptent des politiques et des pratiques responsables. Elle s'attend plus précisément à ce que ses fournisseurs exercent leurs activités conformément à ses valeurs et de façon appropriée pour leurs produits, services et secteurs d'activité.

Les fournisseurs doivent avoir des directives, des politiques et des pratiques diffusées à l'échelle de leur entreprise, soutenues par tous les niveaux de la direction et appliquées dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Ils doivent tenir compte des principes suivants :

<b>Protection des droits de la personne</b>	Respect des droits fondamentaux de la personne, notamment les droits à la vie et à la liberté, à la liberté de pensée et d'expression et à l'égalité. Politique de tolérance zéro envers le harcèlement en milieu de travail, l'abus, la discrimination et la violence.
<b>Promotion de la santé et de la sécurité</b>	Culture de sécurité étayée par l'application de pratiques connexes visant à réduire le risque de blessures et de mort; procédures documentées en matière de sécurité (y compris des procédures de signalement d'incident et d'évacuation d'urgence).
<b>Pratiques de travail équitables</b>	Politique de tolérance zéro envers le travail des enfants et le travail forcé dans toutes les activités et tous les établissements de l'entreprise; respect des lois du travail en vigueur, notamment les lois visant la rémunération et les conditions de travail.
<b>Code de conduite et d'éthique professionnelle</b>	Directives entourant le rendement au travail qui définissent les attentes de l'entreprise concernant le respect de l'éthique et des lois.
<b>Diversité et inclusion</b>	Engagement à respecter la diversité en milieu de travail, notamment par l'application de pratiques d'embauche et de promotion au mérite et de principes d'égalité de chances.
<b>Lutte contre le trafic d'influence et la corruption</b>	Interdiction de comportements qui enfreignent les lois anticorruption.
<b>Durabilité écologique</b>	Gestion proactive pour que des normes environnementales encadrent les activités des fournisseurs et que l'impact sur l'environnement soit réduit à un minimum.
<b>Exigences de conformité réglementaires et juridiques</b>	Conformité des fournisseurs et des biens et services qu'ils offrent avec les lois et les exigences réglementaires.
<b>Responsabilité d'entreprise</b>	Engagement démontré dans tous les aspects de la responsabilité d'entreprise.